

signait une convention supplémentaire pour assurer l'exécution plus parfaite du traité du 2 septembre 1861. Le roi d'Espagne avait signé le 17 novembre 1877 une Convention relative à l'émigration chinoise dans l'île de Cuba; imitant son exemple, les États-Unis signèrent également une Convention semblable le 19 juillet 1881, ainsi qu'un traité supplémentaire en quatre articles, relatif aux relations commerciales et à la procédure judiciaire. Plus tard, le 17 mars 1894, une nouvelle Convention en six articles, relative à l'émigration, fut signée à Washington et ratifiée dans cette ville, le 7 décembre 1894. Puis le 10 décembre 1880, un memorandum fut rédigé pour bien établir les relations personnelles et les rapports officiels entre les fonctionnaires du service consulaire anglais et les autorités provinciales chinoises.

Enfin, à la suite d'un protocole préparé à Lisbonne, le 27 mars 1887, par J. D. CAMPBELL, le 1^{er} décembre 1887, M. Thomas de SOUZA ROZA, pour le Portugal, signait à Pe King le traité en suspens depuis la non-ratification de celui de 1862; les Chinois reconnaissaient la possession de Macao aux Portugais que ceux-ci s'engageaient à ne jamais céder à une autre Puissance sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment de la Chine; il n'est pas question dans ce traité du Protectorat sur les Missions.
